

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

ARRETE PERMANENT PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

-Vu la demande présentée par l'entreprise Bouygues Energies & Services – Rue des Chênes –ZAC des Plaines –BP 467 - 42164 BONSON pour l'obtention d'un arrêté municipal permanent sur l'année 2025, portant sur la circulation et le stationnement au sein de la commune.

Eclairage Public, maintenance et entretien illuminations Festives

-Déclare pouvoir intervenir à tout moment. Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise Bouygues Energies & Services sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au 31 décembre 2025. Toutes les mesures devront être prises par Bouygues Energies & Services, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise Bouygues Energies & Services

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Directeur de Bouygues Energies & Services
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.

Fait à Marcilly Le Châtel le 27 novembre 2024.

Le Maire
Thierry GOUBY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20241127-2024-079-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024